

Délibération

Demande d'un crédit d'étude de CHF 342'000.- pour financer l'organisation d'un concours d'idées pour l'extension des équipements destinés aux services communaux

- Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'augmentation de la population de la Ville de Thônex, que la Ville doit anticiper s'agissant notamment de ses besoins en matière de locaux, d'équipements, d'infrastructures et d'organisation des services communaux,
- Vu le nombre de bâtiments communaux vétustes, notamment ceux occupés par le service de l'espace public et la compagnie des sapeurs-pompiers,
- Attendu que la Commune souhaite aujourd'hui réfléchir à leur rénovation, leur extension, tout en examinant la possibilité de regrouper certains services afin de créer des synergies et de mutualiser les locaux et équipements,
- Attendu que cette réflexion concerne en particulier le secteur situé autour de la mairie historique de Thônex, étant rappelé qu'une première analyse a été menée en 2023 afin d'établir une image directrice du secteur,
- Vu la complexité des enjeux — urbanisme, architecture, paysage, mobilité, fonctionnement des services et environnement — et l'opportunité d'approfondir cette réflexion au moyen d'un concours d'idées destiné à explorer plusieurs scénarios possibles pour l'avenir du secteur, les résultats serviront ensuite de base de réflexion pour les décisions futures de la Ville
- Vu l'objectif principal du concours qui doit permettre de définir une vision cohérente et durable du secteur et notamment pour :
 - répondre aux besoins actuels et futurs de l'administration communale ;
 - regrouper géographiquement certains services pour favoriser les synergies ;
 - mutualiser certains locaux et équipements, par exemple une cafétéria, une salle de sport ou des espaces communs ;

- Vu le périmètre concerné qui représente environ 26'835 m² et le périmètre élargi définis,
- Attendu que la procédure se déroulera en deux étapes avec un bureau spécialisé qui sera mandaté pour organiser et présider la procédure,
- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique communal ;
- Vu les coûts induits à prévoir en lien avec cette dépense soit CHF 6'840.-,
- Vu le préavis favorable de la commission urbanisme, mobilité lors de sa séance du 17 septembre 2026,
- Vu le préavis favorable/défavorable émis par la commission des finances lors de sa séance du 1^{er} octobre 2026,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par voix pour, ...voix contre,.....abstentions

1. D'accepter le lancement d'un concours d'idées pour l'extension des équipements destinées aux services communaux dans le secteur situé en particulier autour de la mairie historique de Thônex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 342'000.-, en vue de financer l'organisation du concours d'idées défini au point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 342'000, afin de permettre l'organisation dudit concours.

Thônex, le 2 octobre 2026- ck

(DA-26_042) cm 13/10/2026